

**DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
2022-2023 DE L'INSTITUT SUPERIEUR D'INFORMATIQUE, DE MODELISATION ET DE LEURS APPLICATIONS - ISIMA**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022,**

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2022-2023 en annexe des formations suivantes portées par l'Institut Supérieur d'Informatique, de Modélisation et de leurs Applications – ISIMA :

- Annexes au règlement des études
- Licence Informatique
- Master Informatique
- Master Génie industriel

Membres en exercice : 43
Votes : 29
Pour : 26
Contre : 3
Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2022-09-13-20

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Annexe 1 / 2022-2023 : Accès à la salle d'examen

Délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé. Ce délai est impérativement inférieur à 1 h. Ce délai est identique pour l'ensemble des formations de la composante.

Institut	Composante	Retard toléré
Institut Droit Economie Management	Ecole de Droit	
	Ecole d'Economie	
	IAE Clermont Auvergne	
Institut Lettres, Langues, Culture et Sciences Humaines et Sociales	UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines	
	UFR Langues, Cultures et Communication	
	UFR Psychologie, Sciences Sociales, Sciences de l'Éducation	
	UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	
	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation	
Institut Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement	UFR Biologie	
	UFR de Médecine et des Professions Paramédicales	
	UFR de Pharmacie	
	UFR d'Odontologie	
Institut des Sciences	UFR Chimie	
	UFR Mathématiques	
	École Universitaire de Physique et d'Ingénierie	
	École de l'OPGC	
IUT Clermont Auvergne	IUT Clermont Auvergne	
Clermont Auvergne INP*	ISIMA	30 minutes en Licence
	Polytech Clermont-Ferrand	non concerné
	Sigma Clermont	non concerné

* hors formations pour lesquelles l'INP est accrédité en propre : cycles ingénieur, CPI...

Institut	Composante	CM			TD			TP		
		Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences	Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences	Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences
Institut des Sciences	UFR Chimie									
	UFR Mathématiques									
	École Universitaire de Physique et d'Ingénierie									
	École de l'OPGC									
IUT Clermont Auvergne	IUT Clermont Auvergne									
Clermont Auvergne INP*	ISIMA	non			non			oui	Appel et/ou émargement	
	Polytech Clermont-Ferrand	non concerné								
	Sigma Clermont	non concerné								

* hors formations pour lesquelles l'INP est accrédité en propre : cycles ingénieur, CPI...

Annexe 3 / 2022-2023 : Absence aux épreuves d'évaluation continue

Absence aux épreuves d'évaluation continue : distinction absences justifiées et injustifiées et nombre d'absences tolérées avant que l'étudiant soit déclaré défaillant. Préciser si ce nombre d'absences est compté à l'UE ou à l'EC, au semestre ou à l'année...

Institut	Composante	Distinction ABI/ABJ	Nombre d'absences
Institut Droit Economie Management	Ecole de Droit	oui	
	Ecole d'Economie	oui	
	IAE Clermont Auvergne	oui	
Institut Lettres, Langues, Culture et Sciences Humaines et Sociales	UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines	oui	
	UFR Langues, Cultures et Communication	oui	
	UFR Psychologie, Sciences Sociales, Sciences de l'Éducation	oui	
	UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	oui	
	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation	oui	
Institut Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement	UFR Biologie	oui	
	UFR de Médecine et des Professions Paramédicales	oui	
	UFR de Pharmacie	oui	
	UFR d'Odontologie	oui	
Institut des Sciences	UFR Chimie	oui	
	UFR Mathématiques	oui	
	École Universitaire de Physique et d'Ingénierie	oui	
	École de l'OPGC	oui	
IUT Clermont Auvergne	IUT Clermont Auvergne	oui	
Clermont Auvergne INP*	ISIMA	oui	Tout ABI =0 en licence 1 ABJ en Licence
	Polytech Clermont-Ferrand		non concerné
	Sigma Clermont		non concerné

* hors formations pour lesquelles l'INP est accrédité en propre : cycles ingénieur, CPI...

Annexe 1 / 2022-2023 : Accès à la salle d'examen

Délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé. Ce délai est impérativement inférieur à 1 h. Ce délai est identique pour l'ensemble des formations de la composante.

Institut	Composante	Retard toléré
Institut Droit Economie Management	Ecole de Droit	
	Ecole d'Economie	
	IAE Clermont Auvergne	
Institut Lettres, Langues, Culture et Sciences Humaines et Sociales	UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines	
	UFR Langues, Cultures et Communication	
	UFR Psychologie, Sciences Sociales, Sciences de l'Éducation	
	UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	
	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation	
Institut Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement	UFR Biologie	
	UFR de Médecine et des Professions Paramédicales	
	UFR de Pharmacie	
	UFR d'Odontologie	
Institut des Sciences	UFR Chimie	
	UFR Mathématiques	
	École Universitaire de Physique et d'Ingénierie	
	École de l'OPGC	
IUT Clermont Auvergne	IUT Clermont Auvergne	
Clermont Auvergne INP*	ISIMA	30 mn
	Polytech Clermont-Ferrand	non concerné
	Sigma Clermont	non concerné

* hors formations pour lesquelles l'INP est accrédité en propre : cycles ingénieur, CPI...

Institut	Composante	CM			TD			TP		
		Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences	Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences	Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences
Institut des Sciences	UFR Chimie									
	UFR Mathématiques									
	École Universitaire de Physique et d'Ingénierie									
	École de l'OPGC									
IUT Clermont Auvergne	IUT Clermont Auvergne									
Clermont Auvergne INP*	ISIMA	non		0	non		0	oui	émargement	2
	Polytech Clermont-Ferrand	non concerné								
	Sigma Clermont	non concerné								

* hors formations pour lesquelles l'INP est accrédité en propre : cycles ingénieur, CPI...

Annexe 3 / 2022-2023 : Absence aux épreuves d'évaluation continue

Absence aux épreuves d'évaluation continue : distinction absences justifiées et injustifiées et nombre d'absences tolérées avant que l'étudiant soit déclaré défaillant. Préciser si ce nombre d'absences est compté à l'UE ou à l'EC, au semestre ou à l'année...

Institut	Composante	Distinction ABI/ABJ	Nombre d'absences
Institut Droit Economie Management	Ecole de Droit	oui	
	Ecole d'Economie	oui	
	IAE Clermont Auvergne	oui	
Institut Lettres, Langues, Culture et Sciences Humaines et Sociales	UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines	oui	
	UFR Langues, Cultures et Communication	oui	
	UFR Psychologie, Sciences Sociales, Sciences de l'Éducation	oui	
	UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	oui	
	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation	oui	
Institut Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement	UFR Biologie	oui	
	UFR de Médecine et des Professions Paramédicales	oui	
	UFR de Pharmacie	oui	
	UFR d'Odontologie	oui	
Institut des Sciences	UFR Chimie	oui	
	UFR Mathématiques	oui	
	École Universitaire de Physique et d'Ingénierie	oui	
	École de l'OPGC	oui	
IUT Clermont Auvergne	IUT Clermont Auvergne	oui	
Clermont Auvergne INP*	ISIMA	oui	1
	Polytech Clermont-Ferrand	non concerné	
	Sigma Clermont	non concerné	

* hors formations pour lesquelles l'INP est accrédité en propre : cycles ingénieur, CPI...

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2022 - 2023**

Licence mention Informatique

Conseil de Gestion : 28/06/2022

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Fatiha Bendali-Amor**

Parcours	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Informatique et LAS 3	Fatiha Bendali-Amor	fatiha.bendali-mailfert@uca.fr
Smart Sciences and technology	Jian Jin Li	Jian-jin.li@uca.fr

Contact en scolarité : Dominique Brugière (dominique.brugiere@uca.fr)

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Pas de contrôle d'assiduité
Assiduité aux TD	Pas de contrôle d'assiduité
Assiduité aux TP	Contrôle de l'assiduité comptant pour 5% de présence sur la note globale
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence justifiée à une épreuve : <ul style="list-style-type: none"> • si le nombre d'épreuves est égal à 2, une épreuve de substitution est mise en place, • si le nombre d'épreuves est supérieur ou égal à 3, il y a possibilité soit de neutraliser la note, soit de mettre en place une épreuve de substitution. Toute absence à une épreuve de substitution est considérée comme injustifiée. <ul style="list-style-type: none"> • Une note de 0 sera attribuée à toute absence injustifiée à une épreuve. • L'étudiant est déclaré défaillant à l'UE partir de 2 absences justifiées ou injustifiées.

Pour les LAS 3, se référer aux Informations générales et aux Règles des examens spécifiques en annexe

Parcours adaptés
<p>Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit. Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.</p>

Stages		
Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
Pas de stage obligatoire dans la licence d'informatique.		

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24/05/2022

Le responsable de la licence est responsable pédagogique de ces stages.

Référent stage pour la formation : **Pascale Granet Institut d'Informatique-ISIMA**

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 -				
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Compense	Ne compense pas
A			B,C,D,E,F	
B			A,C,D,E,F	
C			A,B,D,E,F	
D			A,B,C,E,F	
E			A,B,C,D,F	
F			A,B,C,D,E	

Niveau 2 - Informatique				
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Compense	Ne compense pas
A	1, 2, 3, 4, 6	21	B	
B	5, 7, 8, 9	9		A
A'	10, 11, 13, 14, 15, 18, 19, 21	24	B'	
B'	12, 17,20	6		A'
A/A'			B/B'	
B/B'				A/A'

Niveau 2 -Las2 Informatique				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Compense	Ne compense pas
A	1, 2, 3, 4, 6	21	B	
B	5, 7, 8, 9,22	9		A
A'	10, 11, 13, 14, 15, 18, 19, 21	24	B'	
B'	12, 17,20,23	6		A'
A/A'			B/B'	
B/B'				A/A'

Niveau 3 - Informatique				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Compense	Ne compense pas
A	1, 2, 3, 4, 5	21	B	
B	6, 7, 8, 9	9		A
A'	10, 11, 12, 13, 15, 16, 17,19	24	B	
B'	14, 18	6		A'
A/A'			B/B'	
B/B'				A/A'

NIVEAU 2 - Parcours Informatique

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

42 à 46 selon mineure choisie

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	UE 1 : Algorithmique et Programmation II	6												
		EC 1 : Programmation Avancée		0.5	EvC	100	3	E+TP +projet	1h+1h30 + async	1	E	1h	1	E	1h
		EC 2 : Application en ingénierie et programmation numérique		0.5	EvC	100	3	E+TP		1	E	1h30	1	E	1h30
	A	UE 2 : Méthodes Discrètes et Logique	6												
		EC 1 : Méthodes Discrètes		0.5	EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
		EC 2 : Logique		0.5	EvC EvT	- 30	1 1	TP E	- 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	A	UE 3 : Système d'Information et Bases de données	3		EvC	100	3	E+E+ projet	1h+1h30 + async	1	E	1h30	1	E	1h30
		Choix de mineure : 1 parmi 2 (MI ou MM)	9												
	A	UE 4: Mathématiques à l'usage des Informaticiens (MI)	6		EvC EvT	50	2 1	E+A E	1h 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	B	UE 5: Découverte des métiers de l'Informatique (MI)	3		EvC	100	2	M+S	-	2	M+S	-	1	M	-
	A	UE 6: Algèbre linéaire (MM)	6		EvC EvT	50	≥2 1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
	B	UE 7: Programmation Python pour les Mathématiques (MM)	3		EvC EvT	40	≥ 2 1	TP+A TP	- 1h30	1	TP	1h30	1	TP	1h30
	B	UE 8: PPP	3		EvC	100	2	O+S	-	2	O+S	-	1	M	-
B	UE 9: Anglais	3		EvC	100	≥ 2	E+O	-	2	E+O	45'+15'	1	E O	45'+15'	
		30													
A'	UE 10 : Algorithmique et Programmation III	9													
	EC 1 : Algorithmique III		0.5	EvT	0	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
	EC 2 : Programmation Orienté Objet		0.5	EvC	100	1 2	A E	- 2*1h	1	E	1h	1	E	1h30	
A'	UE 11 : Technologie du web	6													
	EC 1 : Techno. Web Client		0.5	EvC	100	≥2	E+TP+A	-	1	E	1h30	1	E	1h30	
	EC 2 : Techno. Web Serveur		0.5	EvC	100	≥2	E+TP+A	-	1	E	1h30	1	E	1h30	
A'	UE 21: Implémentation BDD	3		EvC EvT	25	≥2 1	TP E	- 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
	Choix mineure : 1 parmi 2 (MI ou Prep'ISIMA)	9													

4	B'	UE 12: Projet Informatique (MI)	3		EvC	100	3	TP	-	3	TP	-	1	M	-
	A'	UE 13: Introduction à la programmation système(MI)	3		EvT	0	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		Choix option mineure info (1 parmi 2)	3												
	A'	UE 14: Algorithmique Géométrique (MI)	3		EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
	A'	UE 15 : Mathématiques financières (MI)	3		EvC	100	≥ 2	E ou A	-	1	E	1h	1	E	1h
	A'	UE 18: Réalité Virtuelle (Prep'ISIMA)	3		EvT	0	2	E+TP	1h30				1	E	1h30
	A'	UE 19: Modélisation, Résolution, Programmation (Prep'ISIMA)	3		EvT	0	1	E	2h				1	E	2h
	B'	UE 20: Projet pour ingénieur (Prep'ISIMA)	3		EvC	100	2	M+S	-	2	M+S	-	1	M*	-
	B'	UE 17: Anglais	3		EvC	100	≥ 2	E+O	-	2	E+O	1h+15'	2	E+O	1h+15'
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Mineures : S3 (UE4+UE5 OU UE6+UE7); S4 (UE12+UE13+(UE14 ou UE15) OU (UE18+UE19+UE20)

UE 4 : "A" serait un devoir maison ou un projet

UE 7, UE15 : "A" devoir maison et/ou test en ligne

UE 10: EC Programmation Orienté Objet : 2 épreuves écrites de 1h (30% et 35%) + 30% "A" = Projet de TP+5%A = présence au TP

UE 11: 50% "E" +45% "TP"+5% "A"=présence au TP

UE 20 (*) : La seconde chance consiste en l'amélioration du projet et du rapport associé

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées.

NIVEAU 3 ET LAS 3 - Parcours Informatique

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 33 à 39 crédits selon les options choisies (hors UE libre)

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	UE 1 : Théorie des graphes	6												
		EC 1 : Structure de Graphes		0.5	EvT	0	1	E	1h				1	E	1h
		EC 2 : Algorithmes d'Optimisation sur les graphes		0.5	EvC	100	2	E+TP	-	1	E	1h	1	E	1h
	A	UE 2 : Théorie des langages et compilation	6												
		EC 1 : Langage Régulier		0.5	EvC EvT	35	2 1	E E	- 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		EC 2 : Compilation		0.5	EvC	100	2	E+A	-	2	E+A	-	1	E	1h30
	A	UE 3 : Langage XML	3		EvC	100	2	TP+E	-	1	E	1h30	1	E	1h30
	A	UE 4 : Probabilités et Statistiques	3		EvC EvT	33	2 1	TP E	- 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	A	UE 5 : Réseau I	3		EvT	0	1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		Choix option : 2 parmi 3	6												
	B	UE 6 : Programmation des jeux vidéo	3		EvC	100	2	E+TP	-	1	E	1h30	1	E	1h30
	B	UE 7 : Théorie des jeux	3		EvC	100	2	E+TP	-	1	E	1h30	1	E	1h30
	B	UE 8 : Algorithmes, résolution et programmation	3		EvT	0	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	B	UE 9 : Anglais	3		EvC	100	≥ 2	E+O	-	2	E+O	45'+15'	1	E + O	45'+15'
		30													
A'	UE 10 : Algorithmique et Programmation IV	6													
	EC 1 : Algorithmique		0.5	EvC EvT	50	2 1	E+TP E	- 1h30	2	E	1h30	1	E	1h30	
	EC 2 : Génie Logiciel		0.5	EvC	100	3	E+TP+A	-	1	E	1h30	1	E	1h30	
A'	UE 11 : Architecture des ordinateurs et programmation des systèmes	6													
	EC 1 : Architecture des ordinateurs		0.5	EvC EvT	35	2 1	TP+A E	- 1h30	- 2	TP+A+ET	1h30	1	E	1h30	
	EC 2 : Programmation des systèmes		0.5	EvT	0	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
A'	UE 12 : Modèles Linéaires de la recherche opérationnelle	3		EvC EvT	33	2 1	TP E	- 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	

6	A'	UE 13 : Réseaux II	3		EvC	100	2	E+TP	-	1	E	1h30	1	E	1h30
		Choix d'option : 2 parmi 4	6												
	A'	UE 15 : Apprentissage artificiel	3		EvC	100	2	E+TP	-	1	E	1h	1	E	1h30
	A'	UE 16 : Réseaux et Optimisation	3		EvC	100	2	E+TP	-	1	E	1h	1	E	1h30
	A'	UE 17 : Typage et programmation	3		EvT	0	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	A'	UE 19 : Réalité virtuelle	3		EvC	100	2	E+TP	-	1	E	1h30	1	E	1h30
	B'	UE 14 : UE libre	3		Selon l'UE choisie										
	B'	UE 18 : Anglais	3		EvC	100	≥ 2	O+A	-	2	O+A	10'	2	O+A	10'
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE2-EC2: nature de l'épreuve "Autre" : projet

UE 10 : EC Génie logiciel : 2 épreuves écrites de 1h (30% et 35%) + 30% 2 fiches TP + 5% A=présence au TP

UE 11 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : Exercices en Td ou projet

UE 18 : nature de l'épreuve "Autre" : projet

RSE : Si EvC+EvT possibilité de remise de Rapport de TP ou examen écrit

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées.

Service Commun des Langues Vivantes

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES Année universitaire 2022 - 2023

Licences LANSAD

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Daniel RODRIGUES**

Parcours, Niveau	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	LCC/LCSH: N1: Thomas HASTINGS N2: Alison JOHNSTONE N3 Catharina VAN DE VEN PSSSE: Thomas HASTINGS STAPS: Morganne SHELFORD SCIENCES: N1 Daniel RODRIGUES N2/N3: Rebecca ADLER	Thomas.hastings@uca.fr Alison.johnstone@uca.fr Catharina.VAN_DE_VEN@uca.fr Thomas.hastings@uca.fr morganne.shelford@uca.fr daniel.rodrigues@uca.fr rebecca.adler@uca.fr
Autres langues	Allemand : Mme Stefanie CEELEN Espagnol : M. Julien QUILLET Italien : Mme Sonia PORZI Néerlandais Portugais : M. Ailton SOBRINHO Langues Slaves (russe et polonais): Mme Ekaterina CENNET	stefanie.ceelen@uca.fr julien.quillet@uca.fr sonia.porzi@uca.fr ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr ekaterina.cennet@uca.fr

Contact en scolarité :
 Mme Hélène SEGAUD
 helene.segaud@uca.fr
 Mme Aurélie BROSE
 aurelie.brosse@uca.fr
 M. Luc LEBARD
 Luc.lebard@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	
Assiduité aux TD	Les cours de LANSAD respectent le règlement de la compostante d'inscription de l'étudiant
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Les cours de LANSAD respectent le règlement de la compostante d'inscription de l'étudiant

La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => Épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 02 absences injustifiées.
---	---

NIVEAU 1/2/3 - LANSAD

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : LANSAD	x												
		LANSAD Allemand	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	2h15	1	O et/ou E	1h
		LANSAD Italien	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	2h15	1	O	10 min
		LANSAD Espagnol	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	1h E 10min O	1	O	10 min
		LANSAD Néerlandais	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	1h E 10min O	1	O	10 min
		LANSAD Portugais	3	1	EvC		2	O et E	2h	1	O/E	2h	1	O et/ou E	2h
		LANSAD Polonais	3	1	EvC		2	O et E	1h + 30 min	1	E+O	1h + 30 min	1	E	1h
		LANSAD Russe	3	1	EvC		2	O et E	1h + 30 min	1	E+O	1h + 30 min	1	E et/ou O	1h E 15 min O
		LANSAD Anglais STAPS													
		N2 S3	3	1	EvC		4	E+O	3 à 15 min	4	E+O	3 à 15 min	4	E+O	3 à 15 min
		N3 S5	3	1	EvC		2	E+O	8 à 10 min	2	E+O	8 à 10 min	2	E+O	8 à 10 min
		LANSAD Anglais SCIENCES													
		N1 S1 LAS	3	1	EvC		2	E+O	1h + 5 min	2	E+O	1h + 5 min	2	E+O	1h + 5 min
		N2 S3	3	1	EvC		2	E+O	45min+10min	2	E+O	45min+10min	2	E+O	45min+10min
	N3 S5	3	1	EvC		2	E+O	1h + 10 min	2	E+O	1h + 10 min	2	E+O	1h + 10 min	

	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N2 S3	3	1	EvC		2	E A	E:1h A	1	E	1h	1	E	1h
	N3 S5	3	1	EvC		2	E A	E:1h A	1	E	1h	1	E	1h
	LANSAD Anglais PSSSE													
	N2 S3	3	1	EvC		2	A + E	E:1h	1	E	1h	1	E	1h
	N3 S5	3	1	EvC		2	A + E	E:1h	1	O	15 min	1	E	1h
		48												
	UE LANSAD	x												
	LANSAD Allemand	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	2h15	1	O et/ou E	1h
	LANSAD Italien	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	2h15	1	O	10 min
	LANSAD Espagnol	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	1h E 10min O	1	O	10 min
	LANSAD Néerlandais	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	1h E 10min O	1	O	10 min
	LANSAD Portugais	3	1	EvC		2	O et E	2h	1	O/E	2h	1	O et/ou E	2h
	LANSAD Polonais	3	1	EvC		2	O et E	1h + 30 min	1	E+O	1h + 30 min	1	E	1h
	LANSAD Russe	3	1	EvC		2	O et E	1h + 30 min	1	E+O	1h + 30 min	1	E et/ou O	1h E 15 min O
	LANSAD Anglais STAPS													
	N1 S2	3	1	EvC		2	E+O	45min/5min	2	E+O	45min/5min	2	E+O	45min/5min
	N2 S4	3	1	EvC		2	E+O	8 à 10 min	2	E+O	8 à 10 min	2	E+O	8 à 10 min
	N3 S6	3	1	EvC		4	E+O	5 à 15 min	4	E+O	5 à 15 min	4	E+O	5 à 15 min
	LANSAD Anglais SCIENCES													
	N1 S2	3	1	EvC		2	E+O	1h + 5min	2	E+O	1h + 5min	2	E+O	1h + 5min
	N2 S4	3	1	EvC		2	O	10min + A	2	O	10min + A	2	O	10min + A
	N3 S6	3	1	EvC		2	E+O	3h*+10min	2	E+O	3h*+10min	2	E+O	3h*+10min

LANSAD Anglais LCC/LCSH													
N1 S2	3	1	EvC		2	E O	E:45min O: 5-7min	2	E O	E:45min O: 5-7min	2	E O	E:45min O: 5-7min
N2 S4	3	1	EvC		2	A O	O:5-7min	1	O	O:5-7min	1	O	O:5-7min
N3 S6	3	1	EvC		2	O A	O:10min	1	O	10-15min	1	O	10-15min
LANSAD Anglais PSSSE													
N1 S2 EAD	3	1	EvC		2	E O	E:45min O: 5-7min	1	M+O	10min	2	E O	E:45min O: 5-7min
N2 S4 EAD	3	1	EvC		2	A O	O:7min	1	O	10min	1	O	15min
N3 S6 EAD	3	1	EvC		2	A O	O:10min	1	E	1h	1	O	10min
	57												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

REMARQUES :

Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées à l'exception des UE ou EC suivants :

UE X EC X : exemple : un dossier de recherche se substituera au TP de 1h

UE Y : exemple : une épreuve unique se substituera aux épreuves prévues pour chaque EC

INFORMATIONS GENERALES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP, y compris sur les UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible en LAS ou LAS-R, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAS-Réadaptation" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. En cas d'absence à cette épreuve, la note zéro comptant dans la moyenne sera donnée.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3^{ème} absence) sur l'ensemble des UE, au cours d'un même semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales (hors UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral)

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale conduira à un zéro comptant dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé.

UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral

Les UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral se validant par l'assiduité, tout manquement (absence injustifiée) conduira à la défaillance en évaluation initiale.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAS-READAPTATION

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).
- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
*La **pièce d'identité avec photo est OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. **Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.
- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, **l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un **procès-verbal d'épreuve** est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants, dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2022 - 2023

Master Informatique

Parcours 1 : Génie Logiciel, Intégration d'applications
Parcours 2 : Système d'Information et d'Aide à la Décision
Parcours 3 : International of Computer Science
Parcours 4 : Développement 3D et Intelligence Artificielle

Conseil de Gestion : avis favorable le 28/06/2022
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Engelbert MEPHU NGUIFO

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Master Informatique 1ère année - Tronc commun	Olivier RAYNAUD	Olivier.RAYNAUD@uca.fr
Master Informatique 2ème année - Parcours GLIA	Engelbert MEPHU NGUIFO	Engelbert.MEPHU_NGUIFO@uca.fr
Master Informatique 2ème année - Parcours SIAD	Lhouari NOURINE	Lhouari.NOURINE@uca.fr
Master Informatique 2ème année - Parcours 3DIA	Antoine VACAVANT	Antoine.VACAVANT@uca.fr
Master Informatique 2ème année - Parcours ICS	Hervé KERIVIN	Herve.KERIVIN@uca.fr

Contact en scolarité : beatrice.fernandes@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non
Assiduité aux TD	Non
Assiduité aux TP	Contrôlée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves., à l'exception des épreuves de TP pour lesquelles aucun retard n'est toléré
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => neutralisation sur 1 épreuve(s) maximum. L'étudiant est déclaré défaillant à l'EC au-delà de 1 absence(s) injustifiée(s).

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M1 informatique	3 mois	Avril à Août 2023
M2 parcours GLIA et SIAD	5 mois	Avril à Septembre 2023
M2 parcours ICS		Mars à Août 2023
M2 parcours 3DIA		Mars à Septembre 2023

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24/05/22

Référent stage pour la formation : Engelbert MEPHU NGUIFO

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Tronc Commun				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 1-1, UE 1-2, UE 1-3, UE 1-4, UE 1-5, UE 1-6, UE 1-7, UE 1-8, UE 1-9, UE 1-10, UE 1-11, UE 1-12	30	X	
A'	UE 2-13, UE 2-14, UE 2-15, UE 2-16, UE 2-17, UE 2-18, UE 2-19, UE 2-20	18	X	
B	UE 3-21	12		x

Master 2 - Parcours GLIA				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 3-1, UE 3-2, UE 3-3, UE 3-4, UE 3-5, UE 3-6, UE 3-7, UE 3-8, UE 3-9, UE 3-10, UE 3-11, UE 3-12	30	x	
A'	UE 4-13, UE 4-14, UE 4-15, UE 4-16, UE 4-17, UE 4-18, UE 4-19, UE 4-20, UE 4-21	12	x	
B	UE 5-22	18		X

Master 2 - Parcours SIAD				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 3-1, UE 3-2, UE 3-3, UE 3-4, UE 3-5, UE 3-6, UE 3-7, UE 3-8, UE 3-9, UE 3-10, UE 3-11, UE 3-12	30	x	
A'	UE 4-13, UE 4-14, UE 4-15, UE 4-16, UE 4-17, UE 4-18, UE 4-19, UE 4-20, UE 4-20	12	x	
B	UE 5-21	18		X

Master 2 - Parcours 3DIA				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 3-1, UE 3-2, UE 3-3, UE 3-4, UE 3-5, UE 3-32, UE 3-33, UE 3-34, UE 3-35	30	x	
A'	UE 4-13, UE 4-14, UE 4-15, UE 4-16	12	x	
B	UE 5-1	18		X

Master 2 - Parcours ICS				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 3-1, UE 3-12, UE 3-20, UE 3-21, UE 3-16, UE 3-17, UE 3-22, UE 3-23, UE 3-24, UE 3-25, UE 3-26, UE 3-27, UE 3-28, UE 3-29, UE 3-30, UE 3-31	30	x	
A'	UE 4-12	9	x	
B	UE 5-2	21		X

MASTER 1 Informatique - Tronc commun

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 15 à 21 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1-1 : Génie Logiciel	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	EvC : TP EvT : E	E : 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 1-2 : Calculabilité	3		EvC	100	≥2	EvC : 2E	E : 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 1-3 : Fondements de bases de données	3		EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		UE 1-4 : Culture entreprise	3		EvC	100	≥2	E et O	10mn	1	E	1h	1	E	1h
		UE 1-5 : Anglais	3		EvC	100	2	E et O		1	E	1h	1	E	1h
		UE 1-6 : Middleware	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	EvC : TP EvT : E	E : 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 1-7 : Big Data infrastructure	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	EvC : TP EvT : E	E : 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 1-8 : Intelligence artificielle	3		EvC	100	≥2	E+TP/M	E:1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		2 options au choix :													
		UE 1-9 : Algorithmique énumérative	3		EvT	100	1	EvT : E	E : 1h30				1	E	1h30
		UE 1-10 : Informatique embarquée	3		EvT	100	1	E	1h30				1	E	1h30
		UE 1-11 : Analyse de données	3		EvC/EvT	50/50	≥2/1	EvC :E+TP EvT : E	E : 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 1-12 : Ingénierie Logicielle	3		EvC	100	≥2	E+TP	E: 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
			30												
2	A'	UE 2-13 : Modélisation et optimisation des systèmes	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	EvC : TP EvT : E	E: 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 2-14 : Entrepôts de données	3		EvC	100	≥2	E + TP	E: 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30

	UE 2-15 : Réseaux et sécurité	3	EvC/EvT	25/75	≥2/1	EvC : TP EvT : E	E : 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	UE 2-16 : Conduite de projets informatiques	3	EvC/EvT	25/75	≥2/1	EvC : E EvT : E	E : 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	2 options au choix :												
	UE 2-17 : Algorithmique géométrique	3	EvC/EvT	25/75	≥2/1	EvC : E EvT : E	E : 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	UE 2-18 : Découverte et initi. à la recherche	3	EvC	100	2	E + O	O : 20mn	1	E	1h30	1	E	1h30
	UE 2-19 : Méthodes approchées	3	EvC/EvT	25/75	≥2/1	EvC : TP EvT : E	E:1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	UE 2-20 : Informatique et Technologie	3	EvC/EvT	25/75	≥2/1	EvC : TP EvT : E	E:1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		18											
B	Stage de professionnalisation	12	EvT		1	M et S	20mn				1	M +S	20mn
		12											
		30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées.

MASTER 2 Informatique parcours Génie logiciel, intégration d'applications - GLIA

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 9 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 3-1 : Administration bases de données	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-2 : Calcul Haute Performance	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-3 : Algorithmes et Complexité	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-4 : Culture Entreprise	3		EvC	100	≥2/1	E/O/M	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h O = 20mn
		UE 3-5 : Anglais	3		EvC	100	≥2	E/O/M	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h O = 20mn
		UE 3-6 : Technologie Web	3		EvC/EvT	33/67	≥2/1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-7 : Architecture orientée services	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-8 : Sécurité des systèmes d'information	3		EvC/EvT	30/70	≥2/1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	O	20mn
		2 options au choix :													

		UE 3-9 : Administration Réseaux	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-10 : Algorithmique de l'aide à la décision	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-11 : Big Data analyse	3		EvT		1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-12 : Web sémantique	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
			30												
4	A'	UE 4-13 : Etude de cas web et mobile	3		EvT		1	M+S	S=1h				1	M+S	S = 1h
		UE 4-14 : Technologie mobile	3		EvC	100	2	E/O/M/TP	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		2 options au choix :													
		UE 4-15 : Gestion des processus métiers	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 4-16 : Optimisation combinatoire	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 4-17 : Graphes	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 4-18 : Algorithmes d'approximation	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 4-19 : Optimisation des systèmes complexes	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 4-20 : Modèle de sécurité	3		EvC/EvT	40/60	≥2/1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	O	20mn

	UE 4-21 : Réseaux sans fil	3		EvC/EvT	33/67	≥2/1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		12												
B	UE 4-22 : Stage de professionalisation	18		EvT		1	M+S	S=1h				1	M+S	S=1h
		18												
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées.

MASTER 2 Informatique parcours Système d'information et d'aide à la décision - SIAD

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 9 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 3-1 : Administration bases de données	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-2 : Calcul Haute Performance	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-3 : Algorithmes et Complexité	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-4 : Culture Entreprise	3		EvC	100	≥2/1	E/O/M	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h O = 20mn
		UE 3-5 : Anglais	3		EvC	100	≥2	E/O/M	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h O = 20mn
		UE 3-6 : Fouille de données	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-7 : Stratégies de décision	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-8 : Aide à la décision	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
2 options au choix :															

		UE 3-9 : Administration Réseaux	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-10 : Algorithmique de l'aide à la décision	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-11 : Big Data analyse	3		EvT		1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-12 : Web sémantique	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
			30												
4	A'	UE 4-13 : Technologie décisionnelle	3		EvC	100	2	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 4-14 : Etude de cas décisionnel	3		EvT		1	M+S	1h				1	M+S	1h
		2 options au choix :													
		UE 4-15 : Gestion des processus métiers	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 4-16 : Optimisation combinatoire	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 4-17 : Graphes	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 4-18 : Algorithmes d'approximation	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 4-19 : Optimisation des systèmes complexes	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 4-20 : Réseaux sans fil	3		EvC/EvT	33/67	≥2/1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
			12												

B	UE 4-21 : Stage	18		EvT		1	M+S	1h				1	M+S	1h
		18												
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminée ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées.

MASTER 2 Informatique parcours International of computer science - ICS

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 3-1 : Seminar Series	3		EvC/EvT	25/75	1	M/O	45mn	1	M/O	45mn	1	M/O	45mn
		UE 3-12 : Fundamentals of Optimization	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-20 : Algorithms and Complexity	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-21 : Machine Learning and Data Mining	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		1 option au choix													
		UE 3-16 : French Language	3		EvC	100	≥2	E/O/M	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h O = 20mn
		UE 3-17 : English Language	3		EvC	100	≥2	E/O/M	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h O = 20mn
		5 options au choix													
		UE 3-22 : Combinatorial Optimization at Work	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 1-23 : Approximation Algorithms	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
UE 3-24 : Decision and Learning Under Uncertainty	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn		

		UE 3-25 : Graphs and algorithms	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn			1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	
		UE 3-26 : Advanced Topics in Optimization	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn			1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	
		UE 3-27 : High Performance Computing, Parallel Programming Models, Hybrid Computing, Numerical Reproducibility	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-28 : Advanced Topics in Machine Learning and Data Mining	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-29 : Knowledge Representation and Reasoning	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-30 : Mobile Networks and Mobile Data Collection	3		EvC/EvT	33/67	≥2/1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-31 : Information System Security	3		EvC/EvT	30/70	≥2/1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	O	20mn
			30												
4	A'	UE 4-12 : Research Project	9		EvT		1	M+S	S=1h			1	M+S	S=1h	
			9												
	B	UE 5-2 : Internship	21		EvT		1	M+S	S=1h			1	M+S	S=1h	
			21												
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminée ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées.

MASTER 2 Informatique parcours Développement 3D et intelligence artificielle - 3DIA

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 33 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 3-1 : Administration bases de données	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-2 : Calcul Haute Performance	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-3 : Algorithmes et Complexité	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-4 : Culture Entreprise	3		EvC	100	≥2/1	E/O/M	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h O = 20mn
		UE 3-5 : Anglais	3		EvC	100	≥2	E/O/M	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h O = 20mn
		UE 3-32 : Bases de l'Apprentissage Artificiel pour imagerie	3		EvC	100	2	TP		1	TP		1	E	1h30
		UE 3-33 : Imagerie 2D/3D	3		EvC	100	2	TP		1	TP		1	TP	1h30
		UE 3-34 : Immersion 3D	3		EvC	100	2	TP		1	TP		1	TP	1h30
		UE 3-35 : Objets connectés et Données	6		EvC	100	2	O+M	20mn	2	O+M	20mn	1	E	1h30
				30											
4	A'	UE 4-13 : Notions avancées d'apprentissage profond pour l'imagerie	3		EvC	100	2	TP+M		1	TP		1	TP	1h30
		UE 4-14 : Imagerie 2D/3D avancée	3		EvC	100	2	O+M	20mn	1	TP		1	E	1h30

	UE 4-15 : Immersion 3D avancée	3		EvC	100	2	TP+M		1	TP		1	TP	1h30
	UE 4-16 : Projet étude de cas	3		EvC	100	2	O+M	20mn	2	O+M	20mn	1	O	20mn
		12												
B	UE 5-1 : Stage	18		EvT		1	M+S	1h				1	M+S	1h
		18												
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminée ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées.

Service Commun des Langues Vivantes

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES Année universitaire 2022 - 2023

Masters de Sciences - LANSAD

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Daniel RODRIGUES**

Parcours, Niveau	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	LCC/LCSH: N1: Thomas HASTINGS N2: Alison JOHNSTONE N3 Catharina VAN DE VEN PSSSE: Thomas HASTINGS STAPS: Morganne SHELFORD SCIENCES: N1 Daniel RODRIGUES N2/N3: Rebecca ADLER	Thomas.hastings@uca.fr Alison.johnstone@uca.fr Catharina.VAN_DE_VEN@uca.fr Thomas.hastings@uca.fr morganne.shelford@uca.fr daniel.rodrigues@uca.fr rebecca.adler@uca.fr
Autres langues	Allemand : Mme Stefanie CEELEN Espagnol : M. Julien QUILLET Italien : Mme Sonia PORZI Néerlandais Portugais : M. Ailton SOBRINHO Langues Slaves (russe et polonais): Mme Ekaterina CENNET	stefanie.ceelen@uca.fr julien.quillet@uca.fr sonia.porzi@uca.fr ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr ekaterina.cennet@uca.fr

Contact en scolarité :
 Mme Hélène SEGAUD
 helene.segaud@uca.fr
 Mme Aurélie BROSE
 aurelie.brosse@uca.fr
 M. Luc LEBARD
 Luc.lebard@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	
Assiduité aux TD	Les cours de LANSAD respectent le règlement de la compostante d'inscription de l'étudiant
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Les cours de LANSAD respectent le règlement de la compostante d'inscription de l'étudiant

La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => Épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 02 absences injustifiées.
---	---

2	UE Anglais	3													
	M1 Sciences du méd.				EvC										
	M1 Chimie				EvC										
	M1 EUPI				EvC										
	M2 Ing. Nucléaire				EvC										
		3													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

REMARQUES :

Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées à l'exception des UE ou EC suivants :

UE X EC X : exemple : un dossier de recherche se substituera au TP de 1h

UE Y : exemple : une épreuve unique se substituera aux épreuves prévues pour chaque EC

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2022 - 2023

Master Génie Industriel

Parcours 1 : MAGIF - Méthodes Avancées de Génie Industriel pour l'Industrie du Futur

Parcours 2 : DIAGI - Données et Intelligence Artificielle en Génie Industriel

Conseil de Gestion : avis favorable le 28/06/2022

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

En raison de la co-accréditation, seul le M2 mention génie industriel est dispensé à l'UCA (pour les deux parcours).
Les MCCC sont communes aux 4 établissements co-accrédités : Université Jean-Monnet, Mines Saint-Etienne, Centrale Lyon, Université Clermont Auvergne

Responsables Pédagogiques de la mention :

Olivier Devise (Olivier.Devise@uca.fr) et Jean-Philippe Gayon (J-Philippe.Gayon@uca.fr)

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
M2 - MAGIF : Méthodes Avancées de Génie Industriel pour l'Industrie du Futur	Olivier Devise	Olivier.Devise@uca.fr
	Jean-Philippe Gayon	j-philippe.gayon@uca.fr
M2 - DIAGI : Données et Intelligence Artificielle en Génie Industriel	Olivier Devise	Olivier.Devise@uca.fr
	Jean-Philippe Gayon	j-philippe.gayon@uca.fr

Contact en scolarité : Béatrice FERNANDES / Beatrice.Fernandes@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Contrôlée
Assiduité aux TP	Contrôlée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant à l'épreuve.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 - Méthodes Avancées de Génie Industriel pour l'Industrie du Futu	20 semaines	Du 20/02 au 1/09/2023
M2 - Données et Intelligence Artificielle en Génie Industriel	20 semaines	Du 20/02 au 1/09/2023

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Référent stage pour la formation : Olivier Devise / Pascale Granet

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 2 - Parcours MAGIF : Méthodes Avancées de Génie Industriel pour l'Industrie du Futur				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A : Deux UE majeures	UE 01, UE 02	8	X : Pas de notes en dessous de 6	
B : Quatre UE mineures	UE4, UE 07, UE 13, UE 15	16	X : Pas de notes en dessous de 6	
C : Etude biblio	UE 30	3	X	
D : Anglais	UE 31	3		X : Anglais = validation si > 10
E : Stage pratique	UE 40	30		X

Master 2 - Parcours DIAGI : Données et Intelligence Artificielle en Génie Industriel				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A : Deux UE majeures	UE 02, UE 14	8	X : Pas de notes en dessous de 6	
B : Quatre UE mineures (parmi 5)	UE 04, UE 15, UE 16, UE 17, UE 18	16	X : Pas de notes en dessous de 6	
C : Etude biblio	UE 30	3	X	
D : Anglais	UE 31	3		X : Anglais = validation si > 10
E : Stage pratique	UE 40	30		X

Remarque : La règle "Pas de note en-dessous de 6" est commune à tous les établissements du Master GI : Mines de Saint-Etienne, Centrale Lyon, Université Jean-Monnet et Université Clermont Auvergne

MASTER 2 - Parcours MAGIF : Méthodes Avancées de Génie Industriel pour l'Industrie du Futur

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 48 ECTS

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Bloc A : 2 UE majeures															
3	A	UE 01 — Org. et Pilotage des Syst. de Prod. et Log.	4		EvC	100%	5	3M/1S/1A	-/15min/15min	4	3M / 1A	-/15min	2	M	-
		UE 02 — Optimisation et Aide à la Décision	4		EvT+EvC	40%	2	1E/1A	2h / -	2	1 E / 1 A	2h / -	1	E	2 h
	Bloc B : 4 UE mineures														
	B	UE 04 — Modélisation et Ingénierie d'Entreprise	4		EvC	100%	3	1E/2TP	2h/2x2h	1	E	2h	1	E	2 h
		UE 07 — Planif. et ordo. des systèmes de prod. et log.	4		EvT	0%	1	E	2 h				1	E	2 h
		UE 13 — Simulation avancée	4		EvT+EvC	70%	4	1E/2TP/1A	2h/2x2h/15min	1	E	2h	1	E	1 h
		UE 15 — Décision sous Incertitudes	4		EvT+EvC	40%	4	2E/1M/1TP	2x2h/-/2h	1	E	2h	1	E	1 h
	Bloc C : Projet d'étude bibliographique														
	C	UE 30 — Projet d'études bibliographiques	3		EvC	100%	2	1M/1S	-/1h				2	M / S	-/1h
	Bloc D : Anglais														
D	UE 31 — Anglais	3		EvC	100%	2	1E/1O	1h/15min	1	E	2h	2	E / O	1h/15min	
			30												
Bloc E : Stage															
4	E	UE 40 — Stage Pratique	30		EvC	100%	2	1M/1S	-/1h				2	M / S	-/1h
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 01 : nature de l'épreuve "Autre" : QCM d'auto-évaluation en ligne sous Moodle

UE 02 : nature de l'épreuve "Autre" : mini-projet

UE 13 : nature de l'épreuve "Autre" : QCM d'auto-évaluation en ligne sous Moodle

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées à l'exception des épreuves EvT écrites qui pourront être remplacées par des épreuves à distance de durée identique.

MASTER 2 - Parcours DIAGI : Données et Intelligence Artificielle en Génie Industriel

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 56 ECTS

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3		Bloc A : 2 UE majeures													
	A	UE 02 — Optimisation et Aide à la Décision	4		EvT+EvC	40%	2	1E/1A	2 h/15min	2	1E/1A	2 h/15min	1	E	2 h
		UE 14 — Big Data Analyse / Data Science et Usine 4.0	4		EvT+EvC	60%	3	1E/1A/1TP	2h/15min/4h	3	1E/1A/1TP	2h/15min/4h	1	E	2 h
		Bloc B : 4 UE mineures au choix parmi les 5 suivantes													
	B	UE 04 — Modélisation et Ingénierie d'Entreprise	4		EvC	100%	3	1E/2TP	2h/2x2h	1	E	2h	1	E	2 h
		UE 15 — Décision sous Incertitudes	4		EvT+EvC	40%	4	2E/1M/1TP	2x2h/-/4h	1	E	2h	1	E	1 h
		UE 16 — Manufacturing Operations Management	4		EvT+EvC	50%	5	1E/4TP	1,5h/4x2h	1	E	1,5 h	1	E	1,5 h
		UE 17 — Industrial Internet of Thing	4		EvT+EvC	50%	5	1E/4TP	1,5h/4x2h	1	E	1,5 h	1	E	1,5 h
		UE 18 — Twin Model and Virtual Commissioning	4		EvC	100%	2	1M	-	1	M		1	M	-
		Bloc C : Projet d'étude bibliographique													
	C	UE 30 — Projet d'études bibliographiques	3		EvC	100%	2	1M/1S	- /1h				2	M/S	- /1h
	Bloc D : Anglais														
D	UE 31 — Anglais	3		EvC	100%	2	1E/1O	1h/15min	1	E	2h	2	E/O	1h/15min	
		30													
	Bloc E : Stage														
4	E	UE 40 — Stage Pratique	30		EvC	100%	2	1M/1S	-/1h				2	M/S	-/1h
		30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 02 : nature de l'épreuve "Autre" : mini-projet

UE 14 : nature de l'épreuve "Autre" : mini-projet de Machine Learning

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées à l'exception des épreuves EvT écrites qui pourront être remplacées par des épreuves à distance de durée identique.